

DÉPARTEMENT
de la LOIRE

ARRONDISSEMENT
de ROANNE

BUSSIÈRES



REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2026

Délibération n°2026-DE019

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Votants : 19

Date de Convocation : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Georges SUZAN, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Présents : Georges SUZAN – Sylvain D'HUISSSEL – Jessica GIRAUD – Philippe ROSE – Françoise DUBREUIL – Sylvain RAJOT – Chrisine DUMAS – Catherine CHAUSSY – Olivier DAUDENET – Stéphane COUPECHOUX - Mélodie DUBREUIL – Dominique PLANFORET – Anne-Marie BUCCI – Billy BONNET – Amanda ROTONDARO – Fabien GAVORY

Absents excusés : Audrey FRADEL (donne pouvoir à Catherine CHAUSSY) – Julien CASTETS (donne pouvoir à Billy BONNET) – Jalle RESNEAU (donne pouvoir à Olivier DAUDENET)

Secrétaire de séance : Anne-Marie BUCCI

OBJET : Election des adjoints

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

- Liste 1 : Sylvain D'HUISSSEL, Audrey FRADEL, Philippe ROSE

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au Maire, sous le contrôle de Madame Christine DUMAS et Monsieur Fabien GAVORY désignés assesseurs du bureau de vote.

Accusé certifié exécutoire
Révisé par le préfet : 26/03/2026
Publication : 27/03/2026

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Liste 1 : 19 voix (dix-neuf voix)

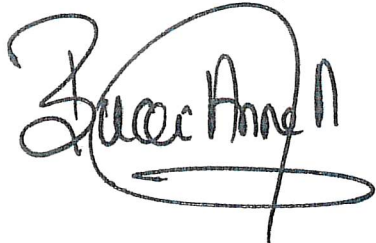
- La liste 1, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- Sylvain D'HUISSEL – 1^{er} adjoint
- Audrey FRADEL – 2^{ème} adjoint
- Philippe ROSE – 3^{ème} adjoint

A Bussières, le 20 mars 2026

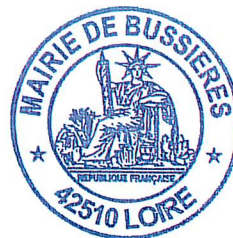
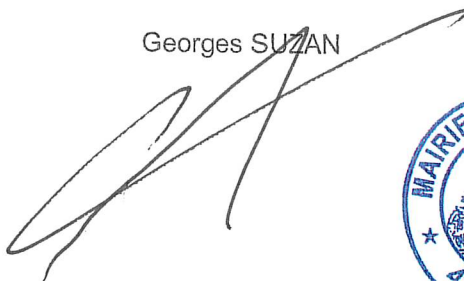
La secrétaire de séance,

Anne-Marie BUCCI



Le Maire,

Georges SUZAN



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le / 03/2026

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.